



2017-07-086-DEEJ

nomenclature: 7.1.3



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 JUILLET 2017

OBJET : TARIFICATION DES SERVICES

L'an deux mille dix-sept, le onze juillet, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. HERVELIN, Mme BAULON, M. GONZALES, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, M. LECERF, M. SALLABERRY, Mme PICAT, Mme MOUNIER, M. GARANS, M. COUTIER, Mme BISBAU, Mme SAINT-AUBIN, M. AJA, Mme MONTAUCET, M. ROBLES, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

Mme NOGARO	procuration à	M. DUBERT
Mme CORRIHONS	procuration à	M. SALLABERRY
M. DUBUS	procuration à	M. GONZALES
M. SAUBIETTE	procuration à	M. PERRET
Mme CAMBRONERO	procuration à	Mme DESTOUESSE

ABSENTS EXCUSES:

Mme PERIMONY-BENASSY, Mme FAURE, M. POULAERT,

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. PERRET

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25
24 (au point n°2017-07-105-DAP)

Nombre de pouvoirs: 5
4 (au point n°2017-07-105-DAP)

Nombre de votants : 30
28 (au point n°2017-07-105-DAP)



2017-07-086-DEEJ - TARIFICATION DES SERVICES

Lors du conseil municipal du 18 mai 2017, le conseil municipal a validé une nouvelle grille tarifaire des services aux usagers.

Une erreur s'est toutefois glissée dans la tarification du service « Sport Adultes » dont le tarif à 25,00 € ne correspond pas à celui résultant de la délibération n° 2014-07-125-DVCS du 11 juillet 2014 de 30,00 €.

Il est donc proposé au conseil municipal de corriger cette erreur afin de maintenir le tarif de ladite activité à 30,00 €.

Par ailleurs, pour mieux assurer la continuité de fonctionnement, il convient, pour l'accueil en centre de loisirs, de supprimer la possibilité de demi-journée avec repas et de n'opérer une distinction qu'entre la demi-journée et la journée (étant entendu que dès qu'il y a prise de repas, la tarification bascule sur la journée). C'est le cas depuis plusieurs années.

Enfin, il est proposé également au conseil d'acter la gratuité de la première demi-heure d'accueil périscolaire. En effet, dans le cadre du nouveau PEDT, les enfants seront libérés à 16 h à partir de la rentrée prochaine au lieu de 16h30 aujourd'hui. Il s'agit donc de ne pas modifier le temps pris en charge gratuitement pour les familles de Tarnos.

Les autres modifications résultant de la demande de la CAF, du renouvellement de la délégation de service public d'accueil de loisirs et des évolutions de services développées dans la délibération du 18 mai 2017 sont maintenues. Les nouveaux tarifs adoptés s'appliquant à partir de la rentrée scolaire, au 1^{er} septembre 2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Vu le règlement intérieur de la CAF,

Vu la délibération 2013-12-162 DEEJ du 18 décembre 2013

Vu la délibération 2014-07-125-DVCS du 11 juillet 2014

Considérant qu'il convient de corriger la grille tarifaire municipale résultant de la délibération 2017-05-064-DEEJ du 18 mai 2017,

DÉLIBÈRE

DIT que cette délibération abroge et remplace celle du 18 mai 2017,

DIT que la tarification des services aux familles applicable jusqu'au 1^{er} septembre 2017 reste celle résultant des adoptées délibérations 2013-12-162-DEEJ du 18 décembre 2013 et 2014-07-125-DVCS du 11 juillet 2014 ,



FIXE les différents tarifs à compter du 1^{er} septembre 2017 ainsi qu'il suit

× SERVICE ÉDUCATION

L'accompagnement à la scolarité est un service destiné aux enfants fréquentant les classes de CP au CM2.

Ce dispositif est un ensemble d'actions visant à offrir au côté des écoles, l'appui et les ressources dont l'enfant a besoin pour réussir à l'école.

Les séances se font en deux temps (aide aux devoirs / méthodologie et projet culturel) et les parents sont tenus d'être présents à chaque séance pour environ ¼ d'heure.

Activité	Tarif
Accompagnement à la scolarité	0,50 € la séance

La restauration scolaire est assurée par la cuisine centrale municipale.

Les repas sont élaborés en partenariat avec une diététicienne et produits tous les jours pour être livrés dans les différents restaurants satellites.

Le tarif s'établit en fonction du quotient familial établi par la CAF au 1^{er} janvier de l'année.

Un tarif, majoré de 30 %, est prévu pour les repas consommés sans réservation.

Conformément au règlement intérieur de la restauration scolaire, les repas doivent être réservés par les familles au moins 15 jours avant la consommation, délai ramené à 4 jours pour la restauration du centre de loisirs (mercredi et vacances scolaires).

Activité	Quotient Familial (CAF)	Tarifs	Tarifs majorés	Tarifs PAI	Repas froids
Restauration scolaire	0 < QF < 620	1,00 €	1,30 €	0,52 €	0,50 €
	620,01 < QF < 905	2,00 €	2,60 €	1,05 €	1,00 €
	905,01 < QF < 1200	2,80 €	3,64 €	1,47 €	1,40 €
	1200,01 < QF < 1500	3,10 €	4,03 €	1,63 €	1,55 €
	1500,01 < QF < 1800	3,60 €	4,68 €	1,89 €	1,80 €
	QF > 1800,01	4,10 €	5,33 €	2,15 €	2,05 €

Le transport scolaire et les temps d'activités périscolaires sont gratuits.

× ACCUEIL DE LOISIRS

L'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) pour les petits Tarnosiens de 3 à 11 ans fait l'objet d'une délégation de service public. Il permet aux enfants de bénéficier de l'accueil périscolaire matin et soir et du centre de loisirs des mercredis après-midi et des vacances scolaires.



Activité	Quotient Familial (CAF)	Allocataire CAF		Non allocataire	
		Matin ou Soir	Matin et Soir	Matin ou Soir	Matin et Soir
Accueil périscolaire à partir de 16h30	0 < QF < 620*	0,98 €	1,65 €	1,13 €	2,06 €
	620,01 < QF < 905	0,98 €	1,65 €	1,13 €	2,06 €
	905,01 < QF < 1200	1,03 €	1,75 €	1,13 €	2,06 €
	1200,01 < QF < 1500	1,03 €	1,75 €	1,24 €	2,27 €
	1500,01 < QF < 1800	1,13 €	1,85 €	1,24 €	2,27 €
	QF > 1800,01	1,13 €	1,85 €	1,24 €	2,27 €

La garde des enfants sera gratuite entre 16 h et 16 h 30

X CENTRE DE LOISIRS 3 – 10 ANS

Activité	Quotient Familial (CAF)	1/2 journée	Journée
<u>Tarnosien</u>	0 < QF < 620*	3,24 €	6,30 €
	620,01 < QF < 905	4,17 €	6,43 €
	905,01 < QF < 1200	4,74 €	7,80 €
	1200,01 < QF < 1500	5,20 €	8,56 €
	1500,01 < QF < 1800	6,33 €	10,19 €
	QF > 1800,01	11,07 €	15,43 €
<u>Non Tarnosien</u>	0 < QF < 620*	3,76 €	6,81 €
	620,01 < QF < 905	4,69 €	6,94 €
	905,01 < QF < 1200	5,25 €	8,31 €
	1200,01 < QF < 1500	5,72 €	9,07 €
	1500,01 < QF < 1800	6,85 €	10,71 €
	QF > 1800,01	11,59 €	15,95 €
<u>Non allocataire</u>	0 < QF < 620	7,52 €	10,27 €
	620,01 < QF < 905	8,34 €	12,82 €
	905,01 < QF < 1200	8,34 €	13,62 €
	1200,01 < QF < 1500	9,06 €	16,49 €
	1500,01 < QF < 1800	9,06 €	16,99 €
	QF > 1800,01	9,27 €	20,58 €

**ATL déductible du tarif*

Certaines animations, qui nécessitent l'intervention d'un prestataire, pourront faire l'objet d'une tarification complémentaire, venant s'ajouter au prix de journée et de demi-journée. Ces dernières, qui nécessitent l'intervention de prestataire, auront un coût pouvant varier entre 1 et 4 euros.



x ACCUEIL DE LOISIRS 11-17 ANS

Le pôle jeunesse propose un accueil de loisirs sans hébergement pour les jeunes tarnosiens de 11 à 17 ans.

L'inscription s'effectue sur la base d'une adhésion annuelle qui couvre une année scolaire et qui permet aux jeunes Tarnosiens d'accéder à des activités gratuitement tout au long de l'année.

Font toutefois l'objet d'une tarification les activités en extérieur.

Activité	Tarifs
Adhésion annuelle Accueil de loisirs sans Hébergement pour les 11-17 ans*	8,00 €
Animation extérieure sans prestation	4,00 €
Animation extérieure avec prestation	9,00 €

x ANIMATIONS SPORTIVES

Le service des animations sportives organise des temps d'activités sportives à divers moments de l'année.

La tarification des activités se fait selon le quotient familial.

Activité	Quotient familial CAF	Tarifs
Ecole des sports (année scolaire)		30,00 €
Activité Sport Adultes (année scolaire)		30,00 €
Carte annuelle tennis municipal (année scolaire)		20,00 €
ALSH Matinée sport (petites vacances scolaires)	QF < 620	5,00 €
	QF > 620,01	6,00 €
	Non allocataire	7,00 €
	Sortie sans prestation	4,00 €
	Sortie avec prestation	9,00 €
ALSH Sport vacances	QF < 620	8,00 €
	QF > 620,01	10,00 €
	Non allocataire	12,00 €
		+ 20,00 € supplément surf

Des séjours sportifs sont également organisés dont les tarifs sont fixés à la rubrique SÉJOURS.



X SÉJOURS

Dans le cadre de ses activités extrascolaires, sportives et culturelles, des séjours sont organisés soit par la commune, soit par le délégataire de service public.

La tarification de ces séjours est organisée sur la base du quotient familial de la CAF.

Activité	Quotient Familial (CAF)	Tarifs			
		5 jours	4 jours	3 jours	2 jours
Séjours d'été en France Tarnosiens	0 < QF < 620*	61,00 €	49,00 €	37,00 €	25,00 €
	620,01 < QF < 905	61,00 €	49,00 €	37,00 €	25,00 €
	905,01 < QF < 1200	75,00 €	50,00 €	37,00 €	25,00 €
	1200,01 < QF < 1500	91,00 €	70,00 €	49,00 €	35,00 €
	1500,01 < QF < 1800	110,50 €	85,00 €	59,50 €	42,50 €
	QF > 1800,01	130,00 €	100,00 €	70,00 €	50,00 €
Séjours d'été en France non Tarnosiens	0 < QF < 620*	170,00 €	132,00 €	114,00 €	66,00 €
	620,01 < QF < 905	170,00 €	132,00 €	114,00 €	66,00 €
	905,01 < QF < 1200	230,00 €	180,00 €	150,00 €	90,00 €
	1200,01 < QF < 1500	230,00 €	180,00 €	150,00 €	90,00 €
	1500,01 < QF < 1800	230,00 €	180,00 €	150,00 €	90,00 €
	QF > 1800,01	230,00 €	180,00 €	150,00 €	90,00 €

**ATL déductible du tarif pour les allocataires CAF*

En cas de séjour plus long en été, et sauf délibération spécifique, un supplément de 20 % / jour sera appliqué au tarif 5 jours

Activité	Quotient Familial (CAF)	Tarifs Tarnosiens		Hors Tarnos	
		5 jours	4 jours	5 jours	4 jours
Séjours d'été à l'étranger	0 < QF < 620*	110,00 €	90,00 €	200,00 €	160,00 €
	620,01 < QF < 905	110,00 €	90,00 €	200,00 €	160,00 €
	905,01 < QF < 1200	150,00 €	110,00 €	240,00 €	200,00 €
	1200,01 < QF < 1500	225,00 €	170,00 €	240,00 €	200,00 €
	1500,01 < QF < 1800	240,00 €	200,00 €	280,00 €	240,00 €
	QF > 1800,01	250,00 €	210,00 €	280,00 €	240,00 €

**ATL déductible du tarif pour les allocataires CAF*

En cas de séjour à l'étranger plus long, et sauf délibération spécifique, un supplément de 20 % / jour sera appliqué au tarif 5 jours



Activité	Quotient Familial (CAF)	Tarifs Tarnosiens		Tarifs Hors Tarnos	
		5 jours	4 jours	5 jours	4 jours
Séjours d'Hiver	0 < QF < 620*	105,00 €	84,30 €	400,00 €	322,00 €
	620,01 < QF < 905	108,00 €	85,00 €	400,00 €	322,00 €
	905,01 < QF < 1200	180,00 €	116,00 €	460,00 €	370,00 €
	1200,01 < QF < 1500	252,00 €	162,40 €	460,00 €	370,00 €
	1500,01 < QF < 1800	306,00 €	203,00 €	460,00 €	370,00 €
	QF > 1800,01	360,00 €	232,00 €	460,00 €	370,00 €

*ATL déductible du tarif pour les allocataires CAF.

× AIDES AUX FAMILLES

La municipalité, dans le cadre de sa politique d'accompagnement des familles, prévoit des aides au financement de différents séjours auxquels pourraient être amenés à participer leur(s) enfant(s).

Deux types d'aides sont possible :

- l'aide au départ en vacances : elle s'applique sur les séjours dits de loisirs durant les vacances scolaires, pour les familles ne bénéficiant pas de l'aide apportée par le Conseil Départemental des Landes (QF > 905,01) ;
- l'aide au séjours pédagogiques : elle s'applique dans le cadre scolaire à l'occasion des départs organisés par les établissements scolaires

Activité	Quotient familial CAF	Montant
Aide au départ en vacances	905,01 < QF < 1200	20,00 €
	1200,01 < QF < 1500	15,00 €
	1500,01 < QF < 1800	10,00 €
	QF > 1800,01	5,00 €

Activité	Montant
Aide au financement des séjours dits pédagogiques	20 % de la participation familiale plafonné à 100,00 €

Vote: 30

Pour: 30

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 12 juillet 2017

Le Maire

